

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 18 février 2025 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- Ouverture de la séance
- 14-Formation ressource loisir
- 15-Achat extincteur
- 16-Collecte de sang
- 17-Brunch de l'érable
- 18-Demande d'assistance financière au député pour le programme d'aide à la voirie local volet PPA-CE et PPA-ES
- 19-Rapport annuel Service Sécurité Incendie
- 20-Ordre de changement A-03
- 21-Ordre de changement A-04
- 22-Ordre de changement A-05
- 23-Ordre de changement A-07
- 24-Support pour le programme ado en cavale
- 25-Adoption Règlement 246-2025
- 26-Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets
- 27-Période de Questions
- 28-Fermeture de la séance

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance spéciale est ouverte.

14- FORMATION RESSOURCE LOISIR

2025-02-43

Considérant que l'URLS Chaudière-Appalaches offre une formation le 26 février à Québec pour les ressources en loisir;

Considérant les ateliers permettront de connaître des outils pour aider à planifier des interventions aux problèmes de comportement les plus fréquemment rencontrés durant le camp de jour;

Considérant que lors de cette formation il y aura plusieurs conférences et ateliers notamment sur l'intelligence artificielle, sur le loisir culturel et sur le réseau Biblio pour des bibliothèques animées;

Considérant que les frais de cette formation s'élèvent à 68.99\$ tx incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la ressource en loisir, madame Karine Champagne assiste à la formation sur les camps de jour et la culture le 26 février;

Que le coût de la formation au montant de 68.99\$ tx inclus soit financé via le budget des loisirs.

15- ACHAT EXTINCTEUR

2025-02-44

Considérant que le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Richard Gosselin, désire faire l'achat d'un extincteur F-500 ;

Considérant que ce nouvel extincteur leur permettrait de travailler plus sécuritairement et efficacement;

Considérant que la soumission de la firme L'Arsenal s'élève à un montant de 1560\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'achat d'un extincteur F-500 soit autorisé pour un montant de 1560\$ plus taxes auprès de la firme L'Arsenal ;

Que le montant soit pris au budget d'opération.

16- COLLECTE DE SANG

2025-02-45

Considérant que Hema-Québec désire offrir une collecte de sang à St-Honoré-de-Shenley le 9 mai 2025 ;

Considérant que la municipalité possède un local pour les accueillir;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite du centre multifonctionnel Desjardins le vendredi 9 mai 2025 pour la collecte de sang gérée par Hema-Québec ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à l'événement et en sera la principale responsable.

17- BRUNCH DE L'ÉRABLE

2025-02-46

Considérant que les Chevaliers de Colomb veulent tenir le brunch de l'érable le 2 mars 2025 au Centre Multifonctionnel Desjardins ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la location gratuite du Centre multifonctionnel Desjardins le 2 mars 2025 pour la tenue du brunch de l'érable ;

Que l'organisme des Chevaliers de Colomb prend en charge le montage et le démontage de la salle ainsi que le ménage de la cuisine ;

18- DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL VOLET PPA-CE ET PPA-ES

2025-02-47

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a des travaux d'amélioration de route à effectuer au cours de l'année 2025;

Considérant que les travaux peuvent être financés par le Programme d'aide à voirie locale dans le cadre du volet Projets particulier d'amélioration – circonscription électorale (PPA-CE et PPA-ES) ;

Considérant que la demande doit être faite au bureau du député du territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley fasse une demande au bureau du député, monsieur Samuel Poulin, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE et PPA-ES.

19- DÉPÔT DU RAPPORT POUR LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

2025-02-48

Considérant que la municipalité est rendue à préparer le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 9 du schéma de couverture de risque en incendie ;

Considérant que le gestionnaire du service incendie de la municipalité, monsieur Richard Gosselin, a déposé le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 9 du schéma de couverture de risque en incendie;

Considérant que le conseil a pris connaissance de ce rapport et des documents connexes à celui-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine le rapport pour le plan de mise en œuvre pour l'an 9 du schéma de couverture de risque en incendie préparé par le gestionnaire du service incendie de la municipalité, monsieur Richard Gosselin;

Que la municipalité autorise le gestionnaire du service incendie, monsieur Richard Gosselin, à déposer le rapport à la MRC Beauce-Sartigan.

20- ORDRE DE CHANGEMENT A-03

2025-02-49

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour refaire un mur au sous-sol;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par l'ajout d'un mur en gypse pour cacher les colonnes ;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 326.56\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire un mur au sous-sol au montant de 326.56\$ plus taxes financées via le projet.

21- ORDRE DE CHANGEMENT A-04

2025-02-50

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour la construction d'une retombée à l'étage ;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par la construction d'une retombée pour cacher des conduits de ventilation dans un bureau à l'étage;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 452.65\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour l'ajout d'une retombée pour cacher des conduits de ventilation au montant de 452.65\$ plus taxes financées via le projet.

22- ORDRE DE CHANGEMENT A-05

2025-02-51

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour recouvrir le plafond du sous-sol d'un nouveau gypse;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, d'un plafond en placoplâtre;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant de 2636.82\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour faire le plafond au sous-sol au montant de 2636.82\$ plus taxes financées via le projet.

23- ORDRE DE CHANGEMENT A-07

2025-02-52

Considérant que la firme Atelier D, responsable des travaux du projet au 476 rue principale, a fait des recommandations pour l'annulation d'une commande de porte ;

Considérant que ces travaux consistent, entre autres, par la construction d'une cloison au lieu de l'installation d'une porte;

Considérant que ces directives de changements totalisent un montant au crédit de 1700.50\$ plus taxes et que les élus (e) ont pris connaissance de ces directives;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les directives de changements proposés par la firme Atelier D pour l'annulation de l'achat d'une porte et l'installation d'une cloison pour un crédit d'un montant de 1700.50\$ plus taxes.

24- SUPPORT POUR LE PROGRAMME ADO EN CAVALE

2025-02-53

Considérant que la MDJ Beauce Sartigan offre le programme ado en cavale pour les jeunes de 11 à 17 ans ;

Considérant que la MDJ Beauce Sartigan demande un support financier municipal de 55\$ par jeune de St-Honoré inscrit ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut offrir cette opportunité aux adolescents de St-Honoré ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisir et culture à appuyer le projet ;

Que la municipalité assumera sa part à même le budget des activités du camp de jour ;

Que la responsable des sports, loisir et culture est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande ;

25- ADOPTION RÈGLEMENT 246-2025

2025-02-54

Considérant qu'un avis de motion du règlement 246-2025 a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2025;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2025 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 246-2025 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 246-2025, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 246-2025 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.

26- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

2025-02-55

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 976 900\$ qui sera réalisé le 10 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
178-2019	270 400 \$
178-2019	479 800 \$
180-2019	151 100 \$
182-2019	75 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que , conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 178-2019, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu unanimement ;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1.les billets seront datés du 10 mars 2025;

2.les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mars et le 10 Septembre de chaque année;

3.les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;

4.les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	79 200 \$	
2027.	82 400 \$	
2028.	85 500 \$	
2029.	89 300 \$	
2030.	92 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	547 900 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 178-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire

pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

27- PÉRIODE DE QUESTIONS

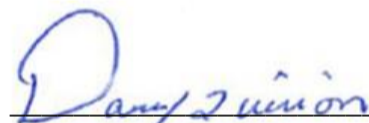
Aucune question n'a été posée

28- FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-02-56

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h00.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier